

Par équipes et individuel

Règlement 2020

Les 27 clubs sont répartis en 3 zones géographiques : Zone 1, zone 2 et zone 3

Chacune des Zones est composée de 9 clubs, voir la composition des groupes sur le calendrier version 6 du 10 janvier 2020.

En 2020, Saint Sylvain d'Anjou a été intégré dans la zone 3, mais ne recevra pas. Il y a donc 10 clubs dans la zone 3.

Le Championnat par équipe comportera **9 tours avec 6 compétitions par tour (2 dans chaque zone)** de ce fait chaque club jouera 2 fois à domicile et 7 fois à l'extérieur.

Dans les 3 zones, la composition des rencontres est établie à l'aide de grilles de répartition des 9 clubs de façon à ce que tous les clubs dans chaque zone, se rencontrent au moins une fois lors des 9 tours de compétition.

A - Lors de chaque rencontre :

- Des **classements individuels** seront établis et donneront lieu à **une remise de prix** :
 - En Brut - 1^{er} brut Messieurs, au 1^{er} brut Dames et au 1^{er} brut vétérans,
 - En net : au 1^{er} net vétérans (Mixte : Messieurs **ou** Dames), et aux 3 premiers des 3 séries mixtes. **Séries : 1^{ère} de 0 à 15,4 <> 2^{ème} de 15,5 à 19,4 <> 3^{ème} de 19,5 à 28,4**

*NB : si un joueur récompensé est absent lors de la remise des prix, son lot sera remis au joueur classé suivant, **sauf s'il avait un départ avant ou au plus tard à 11h00** dans ce cas son lot est remis au délégué ou un membre de son club **présent** à la remise des prix.*

- **Lorsqu'un joueur inscrit à titre individuel, dit « Hors Zone », fait une performance il sera récompensé comme tout autre participant. Par contre il devra être présent à la remise des prix, quelle que soit son heure de départ pour bénéficier de son lot.**
- Pour animer les rencontres il sera procédé à **un affichage des résultats individuels** au fil de l'eau.
- **Un calcul du classement par équipe du jour** devra être effectué en prenant pour chacune d'elle **l'addition des points stableford (1 brut et 4 nets)**.
 - *En 2020, cas d'égalité en brut entre 2 joueurs d'une même équipe, celui qui aura réalisé le meilleur net sera pris en compte pour son net et l'autre joueur pour son brut.*
- Un **Classement par équipes** sera établi : meilleur total 1 brut et 4 nets (voir § ci-dessus)
 - **L'équipe classée 1^{ère} recevra un lot.**
 - *En cas d'égalité entre deux équipes le départage du jour se fera en comparant la 5^{ème} carte en net, puis la 6^{ème} puis les suivantes jusqu'au départage.*

B - Classements cumulés, par équipe et individuels sur les 9 tours.

En 2020 (comme en 2019) il n'y aura pas de classement général des 27 clubs, mais seulement un classement par zone.

Le Trophée Jean BENTZ désignant le club champion des Pays de Loire sera attribué à l'issue de la rencontre interzones des premiers de chacune des zones.

Le classement cumulé de chaque Zone est établi par l'**addition des points stableford** (1 brut & 4 nets) en prenant en compte les résultats réalisés lors des 9 tours prévus au calendrier.

En fin de saison, les équipes premières de chaque zone seront récompensées lors de la soirée de gala.

Si des clubs sont ex-æquo lors des classements par zone, ils seront départagés selon les critères suivants :

- *Meilleure performance (cumul journalier des points de l'équipe) réalisée lors des 9 tours puis seconde performance, etc... jusqu'au départage.*

C - Qualification pour la Rencontre Bretagne/Pays de la Loire de la saison suivante :

- Seront qualifiées les 5 premières équipes de chaque zone et la meilleure 6^{ème} parmi les 3 zones.

D - Trophées Inter-zones

Pour que les équipes de la zone Est et des zones Ouest se rencontrent des trophées sont organisés en fin de saison.

1. Le **trophée Jean Bentz** verra se rencontrer sur terrain neutre les équipes classées premières de chaque zone et permettra de désigner le club champion des Pays de La Loire en 2020
2. Le **trophée Julaude** opposera sur terrain neutre les équipes classées 2èmes et 3èmes de chaque zone.
3. **Les trophées Espoirs (18 clubs répartis sur 3 parcours)** – ces trophées sont ouverts aux 18 clubs non concernés par les trophées Jean Bentz et Julaude.
 - Trois parcours, un par zone seront désignés à l'avance. Il y aura un trophée par zone
 - ✓ Trophée zone 1 ouvert aux joueurs des clubs des zones 2 et 3
 - ✓ Trophée zone 2 ouvert aux joueurs des clubs des zones 1 et 3
 - ✓ Trophée zone 3 ouvert aux joueurs des clubs des zones 1 et 2
 - *Dans chaque zone on tirera au sort les clubs pour les répartir dans chacune des deux autres zones.*
 - *Compte tenu du nombre de clubs concernés les inscriptions devront être limitées à 108 joueurs par rencontre, soit 18 joueurs par club maxi (avec listes d'attente pour tenir compte des nombres d'inscrits inférieurs à 18 dans certains clubs)*

E - Compétitions de la journée finale (suivie de la soirée de gala)

Lors de cette journée, les joueurs et joueuses des 1ères séries (0-15,4) joueront en **stroke play**, les 2^{ème} et 3^{ème} séries en **stableford**, (départs boule jaunes ou rouge pour toutes les séries)

F - Classements généraux individuels (brut mixte, net senior2, net des 3 séries & net dames)

Ils seront établis par l'**addition des points stableford** des **8 meilleurs scores réalisés** lors des 9 tours.

Seuls les résultats obtenus lors des tours officiels du club du joueur seront pris en compte.

- Les résultats obtenus « Hors Zone » ne seront pas pris en compte pour les classements individuels.
- Les résultats obtenus lors des trophées Inter-zones et de la journée finale ne le seront pas non plus.

G - Voiturettes

Elles sont autorisées pour les rencontres en stableford, mais si elles sont disponibles en quantité limitée, elles seront réservées en priorité aux détenteurs de certificats médicaux permanents puis aux détenteurs de certificats médicaux occasionnels.

H - Inscription des participants :

- Le délégué du club qui reçoit envoie une invitation aux 3 ou 4 délégués des clubs invités tel que prévus dans le calendrier général.
- **Les inscriptions des joueurs des clubs invités seront transmises exclusivement par leurs délégués.**
 - Le délégué incitera ses joueurs à s'inscrire en ligne directement sur le site SGPDLL.
 - Le délégué téléchargera le fichier excel correspondant et l'enverra au délégué du club qui reçoit après avoir fait les modifications nécessaires pour respecter la règle de répartition des inscrits par tranche horaire
 - A défaut utiliser le fichier « excel » devra impérativement être formaté selon le modèle publié sur le site.
 - **Les fichiers indiqueront impérativement les numéros des licences** afin de faciliter la tâche des organisateurs notamment en cas d'homonymies.
- Règle à respecter pour une répartition homogène des inscrits par tranche horaire :
 - **Pour les clubs à plus d'une heure de route**
 - **Un minimum de 20% d'inscrits avant 10h**
 - **40% (ou plus) : avant 12h**
 - **40% (ou moins) : après 12h**
 - **Pour les clubs à moins d'une heure**
 - **1/3 d'inscrits dans chaque tranche**
- **Participants Hors Zone** : Participation individuelle aux rencontres autres que celles de son équipe.
 - **Le joueur enverra lui-même sa demande d'inscription au délégué qui reçoit.**

En fonction du nombre d'inscrits, le délégué du club organisateur de la rencontre sera seul juge d'accepter ou de refuser les inscriptions à titre individuel de membres des golfs non prévus dans le calendrier pour cette compétition.

Le délégué organisateur s'assurera du bon déroulement de la compétition, il sera responsable du respect des règles, de la conformité et de l'envoi des résultats, ainsi que du traitement des litiges éventuels.

Pour gérer rapidement tout litige lors, ou à la fin de la rencontre, le présent règlement et la dotation seront affichés près de la liste des départs.

Les résultats de toutes les rencontres **seront envoyés le soir même** par mail à **Michel Sevin** sevmic@wanadoo.fr , selon la procédure déjà en vigueur depuis 2012, (exportation du fichier RMS : rappel de la procédure sur le site sgpdll.fr).

Le secrétaire SGPDLL